Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260601-2026BGD032-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

= = = = = = = = = = = = =

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 1er juin 2026

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-sept du mois précédent, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, M. LEDOUX, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. ATSU-GLEGLEDZI à Mme CONTAY, de Mme LACONTE à Mme JOURDAIN
Absente excusée : Mme DELQUEUX

= = = = = = = = = = = = =

Exploitation de la licence IV

Vu la délibération n°2020BGD044 relative à l'acquisition de la licence IV ;
Vu l'ordonnance du tribunal en date du 3 février 2021,
Vu le permis d'exploitation de M. Antoine Carlier,
Vu le code de la santé publique,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
Considérant que la commune de Bois-Grenier est titulaire d'une licence de quatrième catégorie,
Considérant que la commune de Bois-Grenier souhaite exploiter cette licence à l'occasion des manifestations municipales, et notamment la fête de la musique, les fêtes communales, les braderies, le forum des associations…
Considérant qu'il convient de désigner un responsable titulaire du permis d'exploitation,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'exploiter la licence IV lors des manifestations municipales dont la première aura lieu le 20 juin 2026 à l'occasion des fêtes de la musique.
DESIGNE M. Antoine CARLIER, titulaire du permis d'exploitation en date du 22 mai 2026 en qualité de responsable de la buvette municipale,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

M. BRAME

Le Maire,

M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)

2026BGD032
6.1

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260601-2026BGD032-DE